

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale d'Amiens Picardie,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI d'Amiens-Picardie en date du 22 novembre 2011 autorisant l'acquisition par voie amiable des terrains agricoles composant l'extension de la ZAC Jules Verne, et à indemniser les exploitants,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 juin 2021 autorisant l'acquisition par voie amiable de la parcelle cadastrée ZC23 située à BOVES, à Monsieur Hervé DUFEU pour un montant de 185 774,75€ HT, et autorisant l'indemnisation de l'exploitant EARL GOULIN à hauteur de 76 740€

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Fany RUIN**, Présidente de la CCI locale Amiens-Picardie, à l'effet de signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée ZC23 à BOVES, d'une surface de 31 975m², propriété de Monsieur Hervé DUFEU, pour un montant de 185 774.75 euros HT, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 26 juin 2021,



Philippe HOURDAIN